



## Plainte contre médecin auprès du conseil de l'ordre des médecins

Par **poupounes**, le **16/09/2009** à **14:29**

Bonjour,

je souhaiterais avoir un modèle de lettre pour porter plainte contre un médecin auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins.

Ce médecin dont je ne suis pas sa patiente a donné un certificat médical à ma mère dont celle-ci lui a relaté que je l'aurais giflée (propos faux)  
Ma mère a porté plainte à la gendarmerie et je suis convoquée au Tribunal de Police.

Je suis allée au Conseil de l'Ordre des médecins dont une personne a regardé ce certificat et m'a dit que je pouvais porter plainte contre ce médecin vu qu'il n'a pas respecté le code de déontologie.

Ce médecin relate "je pense que Madame x a une personnalité nettement pathologique et qu'elle nécessite une prise en charge médicale adaptée".  
Je ne suis pas sa patiente.

Si je vous demande un modèle de lettre c'est que la personne qui m'a reçu au Conseil de l'Ordre des Médecins n'a pas le droit de me dicter un modèle de lettre.

Merci de me répondre.

Par **Smlali**, le **13/12/2012** à **12:17**

Bonjour , je me suis réveillé tôt ce matin histoire d'éviter le fil d'attente cher un spécialiste au centre ville d agadir , je me suis présente avec ma mère cher la sécuritaire , vers 8h30 , elle nous demander la cic de ma mère pour l enregistrement , jusque la tout vas bien. , petit à petite cabinet de docteur Se remplitse , et les heures fil 9h. 10h. 11h. Notre docteur ne se présente toujours pas a sont propre cabinet ,et les clientes commence à hurler ,,,, c est un scandale de laisser les patient attendre sans les informer que le médeicin , ne soit pas la que a partire de tel heure , bref la honte au ministre marocain '

Par **Marion2**, le **13/12/2012** à **12:22**

Bonjour,

Quelle est votre question ?

Par **GALERIEN**, le **19/12/2012** à **13:30**

[fluo]bonjour[/fluo] Je ne pense pas que pour porter plainte à l'Ordre des médecins il faille se servir d'un modèle de lettre prévu à l'avance. Mieux vaut à mon avis une lettre personnalisée avec vos explications exhaustives. Toutefois, l'Ordre y donnera-t-il la suite qu'il convient ? Je crois moi aussi que celui-ci ne défend pas vraiment les malades mais avant tout les médecins car c'est bel et bien le syndicat de ceux-ci ! Donc ne vous faites-pas d'illusions sur celui-ci : il va sans doute blanchir votre médecin délinquant. Mais peut-être pourriez-vous prendre contact pour vous faire aider par des associations de victimes d'abus psychiatriques dont par exemple :! Cette dernière a été créée en 1997 par un docteur en psychologie et par une assistante sociale et bien sûr aussi par des usagers en psychiatrie victimes d'abus. Votre histoire n'est pas exceptionnelle et elle est même courante : c'est souvent que des généralistes comme des pys font des certificats médicaux sans avoir jamais vu ni jamais examiné la personne qu'ils incriminent à tort dans ceux-ci. Et bien souvent la police vient vous chercher à votre domicile, vous emmène manu militari à l'hôpital psychiatrique contre votre gré et à la sortie vous devez suivre toute votre vie un traitement médicamenteux lourd obligatoire pour maladie psy chronique. ! Le mieux ne serait-il pas de porter plainte au pénal au commissariat de police de votre quartier ? L'Ordre n'est censé lui ne prendre que des sanctions professionnelles, qui, en réalité, comme déjà dit, ne consiste toujours qu'à blanchir les délinquants.